

HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

DISPENSATEUR(S) DE SOINS NON CONVENTIONNE(S)

Titre professionnel particulier : Dentiste Généraliste

Nom : Florence Arnould

Numéro INAMI : 3-1009217-001

Numéro BCE : 0655.952.897

Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) :

AXA Belgium, Place du Trône 1 - 1000 Bruxelles

Titre professionnel particulier : Dentiste Généraliste

Nom : Amaury Van de Putte

Numéro INAMI : 3-1109086-001

Numéro BCE : 0676.550.155

Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) :

AMMA Assurances Avenue des Arts 39/1 - 1040 Bruxelles

Titre professionnel particulier : Dentiste Généraliste

Nom : Fanny Machiels

Numéro INAMI : 3/98140/45/001

Numéro BCE : 0984.093.243

Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) :

AMMA Assurances Avenue des Arts 39/1 - 1040 Bruxelles

Modèle d'affiche fixé par le Comité de l'assurance le 22/04/2024

Montants mis à jour le 20/09/2025 ***

DESCRIPTION DES SOINS	Intervention + ticket modérateur + supplément max			Intervention INAMI		À charge du patient		
	HONORAIRES MAXIMUMS **		INTERVENTION INAMI	INTERVENTION INAMI (Hors TSB)	TICKET MODÉRATEUR PATIENT	TICKET MODÉRATEUR PATIENT (Hors TSB)	SUPPLEMENT PATIENT MAXIMUM	
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301011	Assuré ordinaire	60	€	25,00 €	/	6,00 €	/	29 €
	Bim	60	€	31,00 €	/	0,00 €	/	29 €
Examen buccal préventif jusqu'au 18e anniversaire Code nomenclature* : 371615, 371571	Assuré ordinaire	56	€	56,00 €	/	0,00 €	/	0 €
	Bim	56	€	56,00 €	/	0,00 €	/	0 €
Examen buccal annuel du 18e au 19e anniversaire Code nomenclature* : 371593	Assuré ordinaire	120	€	76,50 €	/	0,00 €	/	43,50 €
	Bim	76,50	€	76,50 €	/	0,00 €	/	0 €
Examen buccal annuel à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301593	Assuré ordinaire	120	€	72,50 €	/	4,00 €	/	43,50 €
	Bim	76,50	€	76,50 €	/	0,00 €	/	0 €
Obturation(s) de cavité(s) sur 2 faces d'une dent à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 304393	Assuré ordinaire	75	€	48,50 €	39,50 €	9,50 €	18,50 €	17 €
	Bim	75	€	58,00 €	57,00 €	0,00 €	1,00 €	17 €
Honorairement complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation de cavité(s) et/ou restauration, sur dents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent Code nomenclature* : 303590	Assuré ordinaire	25	€	11,00 €	9,50 €	3,50 €	5,00 €	10,50 €
	Bim	25	€	14,50 €	14,50 €	0,00 €	0,00 €	10,50 €
Première radiographie intrabuccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 18e anniversaire Code nomenclature * : 307031	Assuré ordinaire	25	€	12,00 €	10,50 €	3,50 €	5,00 €	9,50 €
	Bim	25	€	15,50 €	15,50 €	0,00 €	0,00 €	9,50 €

* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.

** En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honorai maximum demandé peut dépasser les honoraires mentionnés.

*** Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués.

Non conventionné - Un dispensateur de soins non conventionné peut s'écarte des tarifs de l'INAMI (appliquer des suppléments).

Assuré ordinaire – Bénéficiaire sans intervention majorée

Bim - Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

Honoraires maximums - Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels .

Intervention INAMI - Partie de l'honorai que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

Ticket modérateur patient - Partie maximale de l'honorai que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

Hors TSB (Trajet de soins buccaux) - Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

Supplément patient - Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honorai INAMI.

Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.

OU

Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).

Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.

Adresse(s) du cabinet : Rue de Blanmont 44C - 1435 Hévillers

Numéro de téléphone : 010/65.90.30

Site web (si d'application) : <http://www.dentomed.be>

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : dentomed95@gmail.com

Forme juridique : SRL

Adresse du siège social (si personne morale) :

Route Provinciale 65 - 1450 Chastre

Autorités de contrôle compétentes

Visa : SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI : Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN),

Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles